FAMILLE

Petite enfance

Retrouvez toutes les informations pratiques à connaître pour vos enfants âgés de moins de 3 ans (non sc olarisés).



Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant avant son entrée à l'école maternelle, vous pouvez contacter le guichet unique de la Communauté de Communes.

La micro-crèche intercommunale

A l'initiative de la Brie des Rivières et Châteaux, une micro-crèche intercommunale a ouvert ses portes en mars 2019 au su d du territoire afin de conforter l'offre d'accueil de nos tout-petits sur la Communauté de Communes. Située sur la commu ne de Machault, celle-ci accueille jusqu'à 10 enfants de 0 à 3 ans simultanément, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.

Pour en savoir plus et se pré-inscrire, contactez la crèche familiale intercommunale au 01 60 66 67 62.

La crèche familiale

La Crèche Familiale est une structure d'accueil pour les enfants de dix semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Votre enfant est accueilli chez une assistante maternelle agréée et participe à des ateliers dans les locaux de la crèche.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- Puéricultrice directrice,
- Éducatrice de jeunes enfants adjointe,
- Infirmière adjointe,
- Psychologue,
- Médecin,
- Assistantes maternelles.

Les activités sont organisées par l'Éducatrice de Jeunes Enfants dans les locaux de la Crèche Familiale et co-animées ave c l'Infirmière adjointe. Ces activités ont lieu chaque semaine pour les enfants de 2 ans et plus, le matin de 9h15 à 11h.

Les groupes d'éveil permettent aux enfants plus jeunes de se retrouver environ chaque quinzaine accompagnés de leur As sistante Maternelle, au travers de jeux (porteurs et divers roulants, coin livres, tunnel, ballons, cerceaux, gros coussins à gr imper...).

Le tarif pour la facturation est calculé en fonction des revenus de la famille selon un barème CAF

Les assistantes maternelles

Assistantes maternelles reconnues par un agrément



Elles accueillent à leur domicile les enfants qui leur sont confiés. Les parents employeurs doivent effectuer une demande à la Caisse d'Allocations Familiales pour bénéficier de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (la PAJE). Ils doivent égalem ent adresser une déclaration à l'URSSAF et à la CAF pour bénéficier de l'Aide à la Famille pour l'emploi d'une Assistante Mat ernelle Agréée.

Le montant de ces aides peut varier en fonction des ressources de la famille. Vous pouvez télécharger la liste ci-dessous p our notre commune.

CONTACT

Maison des Solidarités

33 route de la Bonne Dame
77300 Fontainebleau

Courriel
0160707906
Site Internet (https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-lieu/mds-fontainebleau)

Liste des assistants maternels (/sites/mairie-machault77.fr/files/media/downloads/liste_assistants_maternels.pdf) | PDF 78.21 Ko

LIENS UTILES

CAF - RECHERCHE MODE DE GARDE
(https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/j-ai-ou-j-attends-un-ou-des-enfants/je-cherche-un-mode-de-garde-pour-mon-enfant)

CCBRC - PETITE ENFANCE
(https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/mes-services/petite-enfance/)

URSSAF - PAGE EMPLOI
(https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil.html)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 77 - FAIRE GARDER SON ENFANT
(https://www.seine-et-marne.fr/fr/assistant-maternel)

CCBRC - PORTAIL FAMILLE
(https://www.briedesrivieresetchateaux.fr/mes-services/enfance/portail-familles/)

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS
(https://www.seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites)